



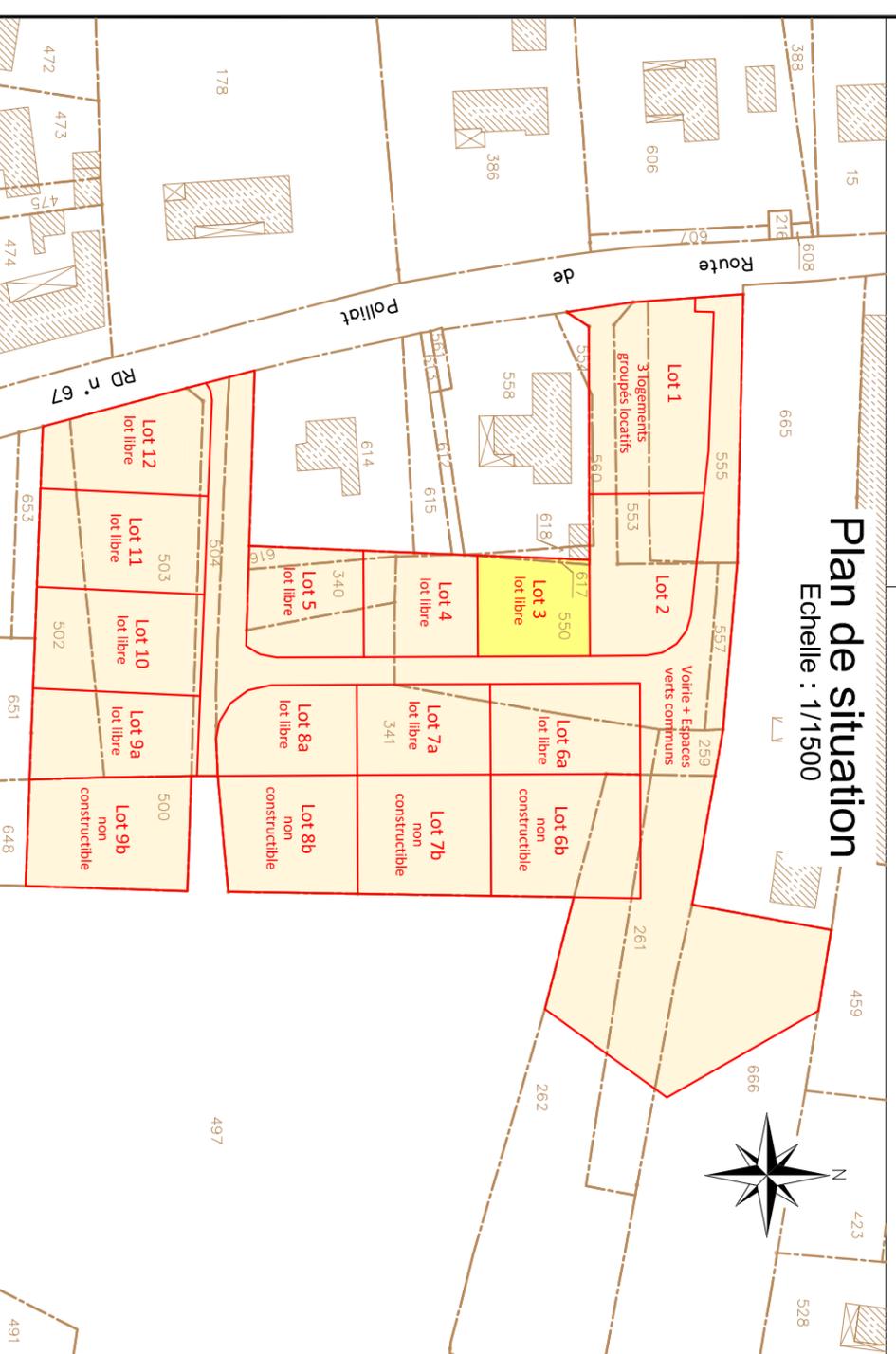
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE
SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL
Route de Polliat

Adresse : Route de Polliat - RD n° 67

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot n°3
474 m²

REFERENCES CADASTRALES :
Lieu dit : "Le Bourg"
Section et Parcelle : AP n°



Plan de situation
Echelle : 1/1500

Référence : 22B-0563		
Version	Date	Commentaires
1	14.05.2024	Plan de division pour numérotation cadastrale
2	09.07.2024	Plan de vente provisoire
3		

Echelle: 1/200

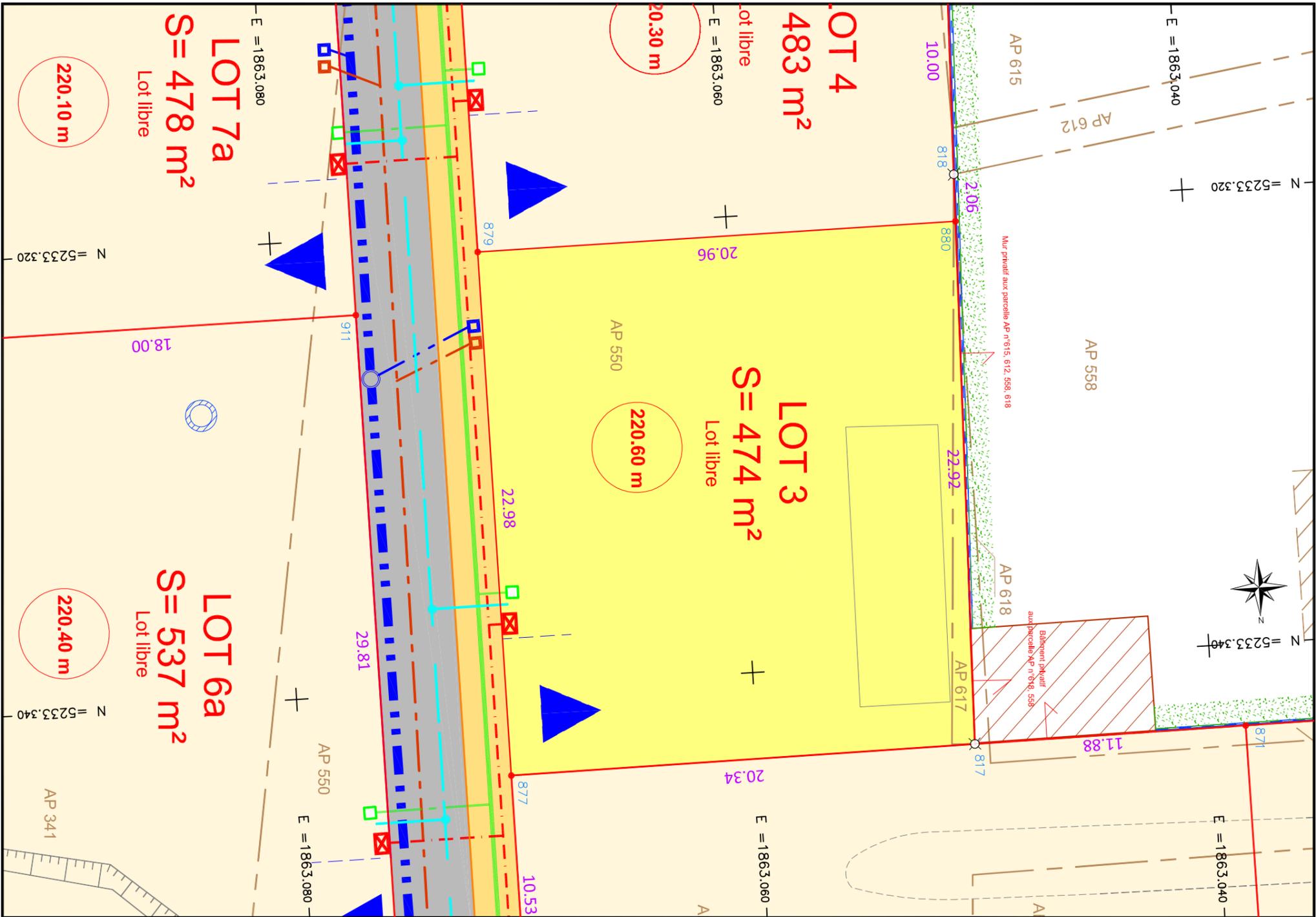
Berthet Liojier Caulfuty

géomètres-experts - urbanistes - ingénieurs VRD
paysagistes - environnementalistes
experts en économie immobilière et foncière

41 Boulevard Voltaire
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04.74.21.99.80 Fax : 04.74.21.87.58
E-mail : bhc.contact@bhc-ge.com

Nom	
Terrain	AS
Bureau	AS
Contrôlé par	CL



LEGENDE ETAT DES LIEUX

- Bâtiment
- Annexe, couvert
- Clôture
- Mur
- Bord de chaussée
- Haie
- Arbre
- Réseau indéfini
- Réseau d'Eaux Usées
- Regard de branchement EU
- Réseau d'Eaux Pluviales
- Regard de branchement EP
- Réseau d'Eau Potable
- Regard de branchement AEP
- Réseau Télécom souterrain
- Regard de branchement Télécom
- Poteau et réseau Télécom aérien
- Réseau Télédistribution souterrain
- Coffret électrique et réseau souterrain
- Poteau électrique et réseau aérien
- Lampadaire et réseau de éclairage

LEGENDE PROJET

- Chaussée en enrobés
- Stationnement
- Cheminement piétonnier
- Espace vert aménagé
- Espace vert conservé
- Accès imposé au lot
- Arbres plantés par l'aménageur
- Réseau d'Eaux Usées
- Regard de branchement EU
- Réseau d'Eaux Pluviales
- Regard de branchement EP
- Réseau d'Eau Potable
- Regard de branchement AEP
- Réseau Télécom souterrain
- Regard de branchement Télécom
- Coffret électrique et réseau souterrain
- Altitude minimale des planchers inférieurs des constructions

LEGENDE FONCIER

- Application cadastrale figurative
- Point matérialisé / non matérialisé
- Borne OGE existante
- Piquet, Clou d'arpentage, Tige de fer
- Borne OGE nouvelle
- Limite de propriété
- Signe d'appartenance de limite

Liste des points limite				
N° de point	X	Y	Nature	
817	1863050,48	5233343,70	Borne OGE existante	
877	1863070,81	5233343,88	Point non matérialisé	
879	1863070,93	5233320,90	Point non matérialisé	
880	1863049,98	5233320,79	Point non matérialisé	

RATTACHEMENTS :

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC48

Altimétrie : Système d'altitude normale NCF-IGN 69 approchées, Définie par système GPS.

NOTA :

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Le fond de plan est issu d'un relevé topographique établi le 27.09.2022 par le Cabinet BLC, Géomètres-Experts à BOURG-EN-BRESSE (Réf: 22B-0563).
- La limite entre la parcelle AP n° 500 et la parcelle AP n° 497 est conforme au document d'arpentage n° 323S établi le 25.11.2005 par le Cabinet MOREL, Géomètres-Experts à BOURG-EN-BRESSE (Réf : 05.3334.Dcd).
- La limite entre les parcelles AP n° 616, 617 et les parcelles AP n° 614, 615, 612, 618 est conforme au plan de division établi le 03.09.2017 et complété le 16.10.2017 par Mme Estelle CAULFUTY, Géomètre-Expert à BOURG-En-BRESSE (Réf : D.17B-0217).
- La limite entre les parcelles AP n° 500, 502 et les parcelles AP n° 648, 651, 653 est conforme au plan de bornage et de division établi en Février 2020 par le Cabinet BABLET-MAGNIEN-GAUD, Géomètres-Experts à SAINT-DENIS-LES-BOURG (Réf : 4687.20).
- Le reste de la limite périmétrique du lotissement a été définie par un plan et procès-verbal de bornage établi le 15.02.2023 par Mr Christian LIOGIER, Géomètre-Expert à BOURG-EN-BRESSE (Réf : 22B-0563).
- La limite périmétrique de chaque lot a été définie par un plan de division établi le 15.05.2024 par le Cabinet BLC, Géomètres-Experts à BOURG-EN-BRESSE (Réf : 22B-0563).
- La représentation graphique des réseaux souterrains apparaissant sur les plans de lots est figurative. Le tracé résulte du plan projet du lotissement.
- Les diamètres des conduites sont estimés et ne sauraient engager la responsabilité du Géomètre.
- La représentation graphique des réseaux souterrains existants est figurative et résulte de l'application des plans fournis par les services concessionnaires.
- Le tracé des réseaux est donné à titre indicatif. Leurs nature et position exactes devront être vérifiées par sondages avant travaux.
- Les servitudes à créer résultent de l'interprétation des éléments énoncés ci-dessus. La liste de ces servitudes n'est pas exhaustive. Les assiettes des servitudes s'adapteront aux vérifications éventuelles sur la nature et la position des réseaux.